
DOSSIER DE PRESSE

Fête du bouquet de la résidence *VELA* à Luxembourg-Kirchberg

Le Quartier du Parc Réimerwee

En 2014, le Gouvernement a souligné la nécessité de créer des logements à prix abordable au Kirchberg. Il a ainsi demandé à la Société de construire 13 résidences avec au total 298 appartements au *Quartier du Parc Réimerwee*. 31%, soit 93 appartements, sont destinés à la location sociale ; les autres 205 logements étant destinés à être mis en vente. Ce projet permet ainsi de créer des logements destinés à l'accession à la propriété et des logements locatifs à des conditions abordables à Luxembourg-Kirchberg.

Le projet *Reimerwee* est réalisé sur des terrains appartenant au Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg (FUAK), qui les a mis à disposition de la Société sous forme d'un droit d'emphytéose.

Un concours d'architectes a été organisé en collaboration avec le FUAK en vue de la réalisation de ces immeubles.

Tous les immeubles que la Société réalise au *Quartier du Parc Réimerwee* correspondent aux critères de la classe énergétique AAA.

La résidence *VELA*

Le lauréat du concours pour la résidence *Vela* est le bureau autrichien *AllesWirdGut Architektur ZT GmbH*.

La résidence *Vela* est la première de trois résidences destinées à la location sociale.

La résidence comprend 34 appartements qui se composent comme suit :

6 appartements à 1 chambres à coucher : +/- 53 – 60 m²*
13 appartements à 2 chambres à coucher : +/- 76 – 94 m²*
9 appartements à 3 chambres à coucher : +/- 98 – 106 m²*
6 appartements à 4 chambres à coucher : +/- 129 – 140 m²*

(*surface nette sans balcons)

La résidence comprend également 34 emplacements de parking, 34 caves privées, 2 buanderies, 2 locaux vélos, 2 locaux poubelles et 1 local nettoyage.

Architecte externe:	AllesWirdGut Architektur ZT GmbH.
Coordinateur de chantier :	Christian Moris (SNHBM)
Bureau d'études :	Simon - Christiansen & Associés Ingénieurs-Conseils SA
Sécurité sur chantier :	Geri Management S.A.
Entreprise générale :	CDCL S.A.

Le parc locatif de la SNHBM

En 2015, la Société s'était fixée comme d'objectif de réaliser au moins 50 unités par an. Entre 2015 et 2017, la Société a réussi à entamer 214 nouveaux logements locatifs.

Les 202 immeubles locatifs actuels de la Société disposent d'une à quatre chambres et sont jusqu'à présent répartis sur les sites suivants :

Esch-sur-Alzette : 24 appartements
Luxembourg- Bonnevoie : 83 appartements
Luxembourg-Cents : 12 appartements
Luxembourg-Kirchberg : 40 appartements
Grevenmacher : 12 appartements
Mamer : 11 appartements
Diekirch : 20 appartements

Les logements sont exclusivement loués à des personnes qui ne sont pas propriétaire d'un autre logement ni à Luxembourg, ni à l'étranger. Une priorité est donnée aux demandeurs ayant un revenu modeste et se trouvant dans une situation de résidence difficile. Le loyer se compose de deux éléments, dont le premier dépend du revenu net disponible du ménage et le deuxième de la surface pondérée du logement. Le calcul du loyer est basé sur le règlement grand-ducal du 18 mars 2008 modifiant le règlement grand-ducal du 16 novembre 1998 fixant les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs, aux aides à la pierre ainsi qu'aux immeubles cédés sur la base d'un droit d'emphytéose et d'un droit de superficie, prévues par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

./..

Les personnes intéressées peuvent contacter notre service locations (Tél. 44 82 92-440/-456) pour fixer un rendez-vous en vue de la constitution d'un dossier.

Etant donné que la demande en logements locatifs est fort importante et que nos appartements sont en règle générale tous occupés, les chances d'obtenir, à court terme, un tel logement sont donc plutôt restreintes.

Présentation de la Société

Constituée en 1919, la Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a. (SNHBM) exerce une activité de promoteur social à travers le pays entier.

Les logements construits se caractérisent par un rapport qualité-prix particulièrement avantageux. Ils sont vendus à des personnes qui ne sont pas propriétaires d'un autre logement, qui habiteront elles-mêmes le logement et qui répondent à certaines conditions de revenu.

Toutes les habitations sont vendues sous le régime du droit d'emphytéose pour une durée de 99 ans. Ce droit concerne uniquement le terrain, qui restera la propriété de la Société. Les logements sont vendus en pleine propriété aux acquéreurs.

avec le soutien financier de:



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Service communication : Madame Jessica Gaspar ☎ 448292-556, ✉ jessica.gaspar@snhbm.lu